

# Le Pays d'Arles, un territoire acteur de la transition **N°1**

MISE À JOUR DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE  
TERRITORIAL : ÉCLAIRAGE ET FONCTIONNEMENT

Février 2022



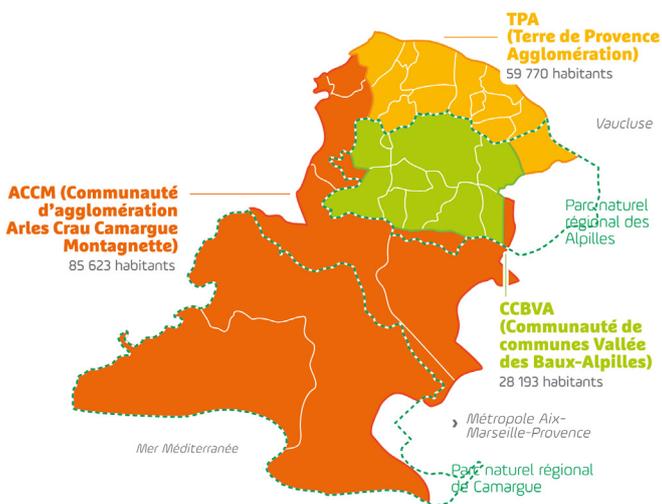
# La mise à jour du PCAET

2015 : obligation<sup>1</sup> de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les trois intercommunalités du Pays d'Arles (ACCM, CCVBA et TPA).

Avril 2021 : transfert de la compétence « Élaboration suivi et animation du PCAET »<sup>2</sup> au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles. Chaque intercommunalité reste maîtresse de la décision quant aux actions relatives à ses compétences (transports, déchets, GEMAPI...).

2022-2028 : élaboration, adoption et mise en œuvre du nouveau PCAET par ces 4 acteurs.

## Qui ?



## UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER QU'IL CONVIENT DE PRÉSERVER

29  
communes

près de  
**172 000**  
habitants

70%

du territoire couvert par les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)** avec une **biodiversité riche et sensible**



Un territoire **vulnérable face à des risques** accentués par le **changement climatique** (inondation, incendie, îlot de chaleur urbain, etc.)

40%

du territoire dédié à **l'agriculture**



Une **ressource en eau** à préserver

## Pourquoi ?

La collectivité a un rôle d'exemplarité. Elle est **moteur de changement** pour son territoire et garante des engagements pris.

70%

des **actions de réduction** des émissions de gaz à effet de serre se décideront et seront **réalisées par le niveau local** (intercommunalités, communes...).

15%

des **émissions de GES** résultent directement des **décisions prises par les collectivités territoriales**<sup>3</sup>, concernant leur patrimoine et leurs compétences.

voire **50%**

**en intégrant les effets indirects de leurs orientations** en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports<sup>4</sup>.

1. Suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

2. Transfert prévu par l'article L. 229-26 du code de l'environnement

3. Données issues de : Réseau Action Climat - France (2015) - Kit Pédagogique sur les changements climatiques

4. Données issues de : Les avis du CESE (2015) - 20 ans de lutte contre le changement climatique

## Qu'est ce que le PCAET ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui fixe les orientations du territoire à moyen terme (6 ans) et à longs termes (horizons 2030 et 2050).



### Plan

Démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle concernant tous les secteurs d'activité.



### Climat

Deux objectifs : réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre responsables du changement climatique (volet « atténuation ») et adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).



### Air

Amélioration de la qualité de l'air par la réduction des émissions de polluants atmosphériques, néfastes pour la santé (affections respiratoires, cancers, allergies...) et l'environnement (pollution eau/sol, pluies acides...).



### Énergie

Principal levier d'actions dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Trois axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.



### Territorial

Mobilisation et implication de tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle du territoire.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PCAET

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris – 2015 : **limiter le réchauffement climatique à 2°C** (voir 1,5°C) par rapport à l'ère préindustrielle (1880-1899).
- SNCB (Stratégie Nationale Bas Carbone introduite par la LTECV - 2015) : viser la **neutralité carbone** à horizon 2050.
- SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Région SUD (introduit par la Loi NOTRe – 2015) : devenir **territoire à énergie positive** à horizon 2050.
- Le PCAET doit être compatible avec les orientations du SRADDET Région Sud, les PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et doit prendre en compte le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays d'Arles (article L229-26 du Code de l'Environnement).
- Les PLU (Plan Local d'Urbanisme) doivent être compatibles avec le PCAET (article L. 131-5 du Code de l'Urbanisme).

# Une démarche participative et consultative

La mise à jour du Plan Climat pour la période 2022-2028 est pilotée par la commission « Transition écologique et énergétique » constituée de six élus du territoire, représentants des trois intercommunalités<sup>5</sup>.

L'animation territoriale étudie les conditions techniques et scientifiques d'une transition énergétique et écologique cohérente avec les ressources du territoire et les objectifs nationaux. Tout au long de la démarche, elle associe l'ensemble des acteurs à l'identification des enjeux pour favoriser la réalisation d'actions concrètes.

Elle s'appuie sur une démarche de concertation élargie avec les élus, les acteurs économiques et les habitants du territoire : des acteurs impliqués et en dialogue.



## Élus

- > Formulation des attentes, ambitions et enjeux, en lien avec la transition écologique et énergétique, pour leurs communes et intercommunalités respectives
- > Identification des synergies et définition d'une ambition commune
- > Validation des objectifs, de la stratégie et du plan d'actions du futur PCAET

ingénierie  
énergie verte  
transition  
ambition décision  
processus partenariat  
initiatives participati  
**Animation**  
accompagnement renouvelable  
FRESQUE DU CLIMAT  
sensibilisation  
renaturation revitalisation  
écosystème  
réflexions  
projets

## Comment ?

Études — Diagnostic — Objectifs Stratégiques — Plan d'Actions

2021

avril 2021

Délibération de lancement

<sup>5</sup>. Pour en savoir plus sur les membres constituant la commission : <https://pays-arles.org/les-actions/la-transition-energetique/>

## QUELS PARTENAIRES LOCAUX MOBILISÉS AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS ?

- > **Des acteurs privés** : CPIE, Tour du Valat, Tour Luma, NGE, Fibre Excellence, etc.
- > **Des acteurs publics** : les deux PNR (Alpilles, Camargue), les trois chambres consulaires (la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), la RDT13, le SMED13, le Symadrem, le Symcrau, etc.
- > **Des acteurs parapublics** : hôpitaux, maisons de retraite, etc.

## Acteurs socio-économiques

- > Porteurs d'initiatives et de projets
- > Contribution à l'innovation territoriale



## Société civile

- > Réflexions et contributions écrites du Conseil De Développement (CDD), instance consultative constituée de 90 membres bénévoles
- > Propositions d'éléments issus de concertations avec les habitants tout au long du processus de l'actualisation du PCAET

biodiversité  
engagement  
ECODEFIS  
financement synergie  
dialogue impulsion  
on implication ressources  
inspiration résilience  
territoriale  
RENCONTRES DU PCAET climat  
action concertation  
sobriété contribution  
consultation  
développement durable  
prospective solidaire  
préservation

Concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire

Mise en œuvre, suivi et évaluation

2022

mai 2022

2023

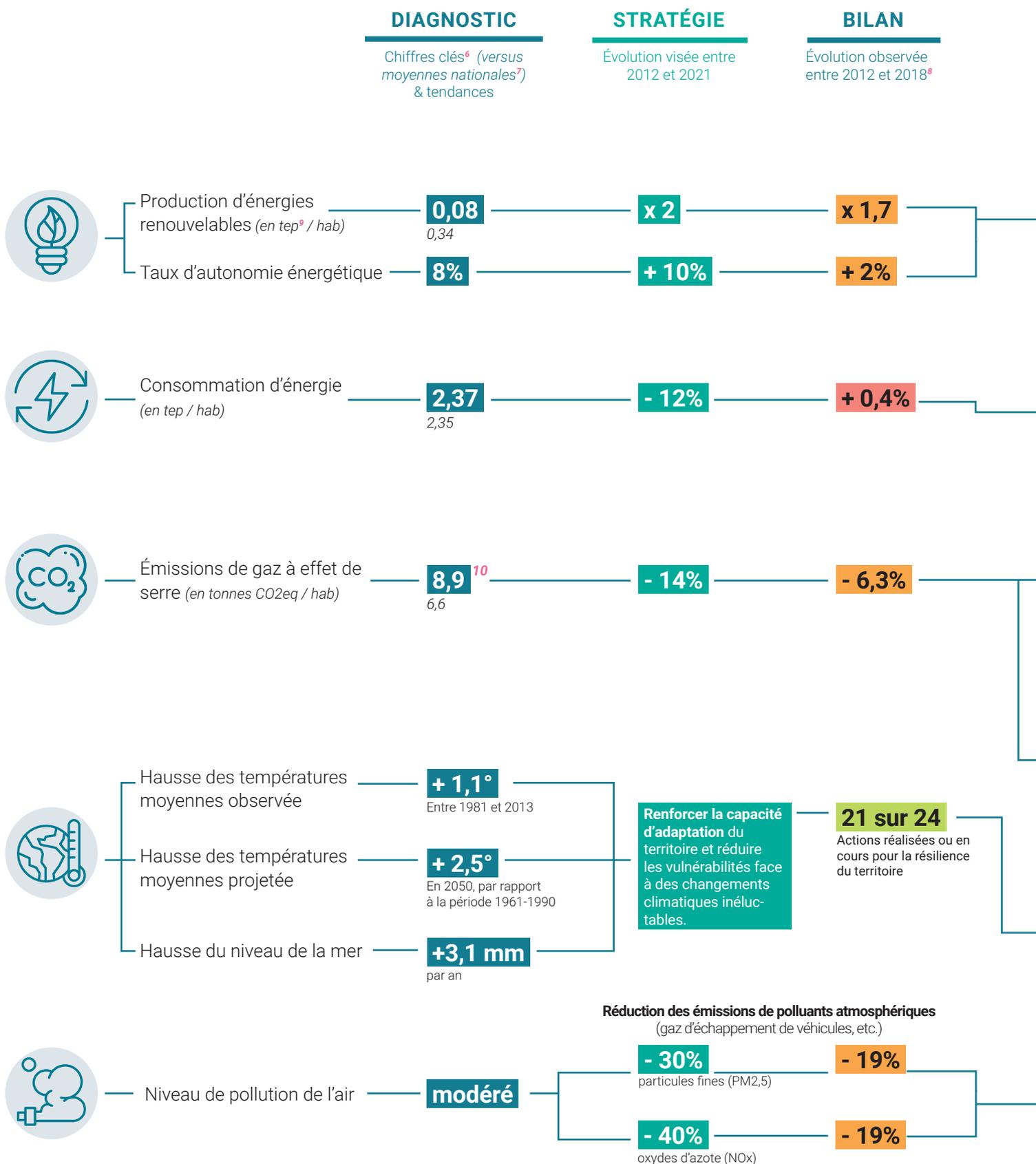
decembre 2022

Adoption et publication

2028

Nouvelle mise à jour

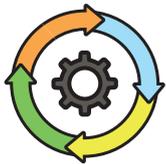
# Le premier PCAET du Pays d'Arles (2015-2021) : un bilan contrasté



6. Le diagnostic du 1er plan climat a été établi sur des données datant de 2012

7. Source : SDES - Bilan énergétique de la France pour 2012 + Chiffres clés des énergies renouvelables - Edition 2014 + Inventaire nationale des GES en 2012

8. Données les plus récentes disponibles à ce jour



- > **2016 : adoption du premier PCAET** par les trois intercommunalités, les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles (PNRA) et de Camargue (PNRC), la ville d'Arles et le PETR du Pays d'Arles
- > Ambition portée par le Pays d'Arles : **exemplarité énergétique et écologique du territoire !**
- > **84%** des **237** actions réalisées ou en cours
- > Des efforts à intensifier **pour atteindre les objectifs**

## PLAN D' ACTIONS

Part des actions engagées ou réalisées

Axes stratégiques

Exemples d'actions

85%

### AXE 1

**VALORISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET DE MATÉRIAUX RENOUVELABLES**

- > Projet d'Approvisionnement Territorial du Parc Naturel Régional (PNR) des Alpilles : développement de la filière bois d'œuvre
- > Développement de l'énergie verte citoyenne par les Centrales Villageoises du Pays d'Arles (solaire photovoltaïque en toiture)

77%

### AXE 2

**ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

- > Isolation thermique par l'extérieur de la Tour du Valat
- > Réhabilitation exemplaire du siège de la CCVBA : label BDM Or (Bâtiments Durables Méditerranéens)

89%

### AXE 3

**PROGRESSER VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE VERTE**

- > Projet Alimentaire Territorial copiloté par le PETR du Pays d'Arles avec la Métropole Aix-Marseille-Provence
- > Création d'une ressourcerie à Arles par l'association La Courte Echelle

86%

### AXE 4

**DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE**

- > Schémas directeurs cyclables d'ACCM et TPA
- > Plateforme de co-voiturage en Pays d'Arles lancée par les Simonnes

88%

### AXE 5

**FAVORISER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- > Renaturation des salins au niveau de Beauduc (recul stratégique)
- > Mise en œuvre du contrat de Nappe de la Crau (outil de gestion de la ressource en eau) par le SymCrau

81%

### AXE 6

**ACTIONS TRANSVERSALES : EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS, URBANISME, CONSOMMATION ET QUALITÉ DE L'AIR**

- > Engagement de Châteaurenard dans le Label Climat-Air-Energie (ex Cit'Ergie) de l'Ademe
- > Charte « Eco-Agent » de la ville d'Arles

9. La tonne d'équivalent pétrole (tep) représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie

10. Objectif pour contenir le réchauffement climatique à + 2°C d'ici 2050 : **2 tonnes CO2eq / habitant**, ce qui équivaut à la distance moyenne réalisée en voiture chaque année par un français

# Une trajectoire portée par des acteurs publics engagés



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Les Contrats de relance et  
Transition Écologique (CRTE)



PAT de la Métropole Aix-Mar-  
seille-Provence et du PETR  
du Pays d'Arles



Programme d'accompagne-  
ment de l'ADEME pour la  
transition écologique des  
collectivités avec le label  
« Climat – Air – Énergie »



Mise en œuvre des priorités définies dans  
le Plan Climat Régional à travers le Contrat  
Régional d'Équilibre Territorial (CRET)



## Contacts



PÔLE D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL & RURAL

**Antoine Benéteau**  
CHEF DE PROJET PCAET

[a.beneteau@ville-arles.fr](mailto:a.beneteau@ville-arles.fr)

06 48 59 60 74

**Zoé Soussan-Rabette**  
CHARGÉE DE MISSION PCAET

[z.soussan-rabette@ville-arles.fr](mailto:z.soussan-rabette@ville-arles.fr)

07 84 25 46 84



Pour plus d'informations :  
[pays-arles.org](http://pays-arles.org)